

MOHAMED SALEM MERZOUG, HAUT COMMISSAIRE DE L'OMVS

Le destin partagé de la famille OMVS



S'il y a un modèle d'intégration économique à ériger en exemple – et dont on parle peu –, c'est bien celui du fleuve Sénégal. Long de 1800 km, il traverse quatre pays – Mauritanie, Mali, Sénégal et Guinée. Mohamed Salem Merzoug, Haut-Commissaire de l'OMVS – il a été aussi plusieurs fois ministre dans son pays, la Mauritanie – explique les raisons de cette coopération multiforme où l'on trouve l'eau potable, l'hydroélectricité, l'irrigation agricole, la navigation fluviale...

Par Hichem Ben Yaïche

Comment fonctionne votre institution qui, en associant quatre pays autour du fleuve Sénégal, incarne un modèle de coopération régionale ?

Un peu d'histoire, tout d'abord. L'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) a été portée sur les fonts baptismaux, en 1972, à Nouakchott, par trois des quatre États riverains du fleuve Sénégal : le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. En 2006, la Guinée a rejoint la grande famille. C'est dire combien nous sommes heureux d'être arrivés à rassembler au complet notre famille-OMVS autour d'un destin partagé. Ce qui est logique, légitime et normal. Depuis sa création, il y a près de quarante ans, cette structure sous-régionale a pour vocation de gérer les diverses potentialités du fleuve... et d'en faire une locomotive économique, sociale et écologique. Pour réussir sa mission, l'OMVS s'est dotée d'institutions adaptées. On était conscient qu'inscrire notre action dans la durée, requerrait des règles du jeu transparentes, consensuelles et rigoureuses. C'est exactement ce que nous avons fait. Aujourd'hui, avec l'élargissement de notre pacte de solidarité à la République de Guinée et la mise en œuvre de la réforme globale du système-OMVS, nous sommes parvenus, je le crois, à une construction solide, gouvernée de façon inclusive et transparente. Le processus décisionnel est bien articulé. Il passe par nos divers étages organiques et fonctionnels : la Conférence des chefs d'État et de gouvernement et le Conseil des ministres, deux instances délibérantes, dont les décisions sont exécutées par le Haut-Commissariat que je dirige et une série d'agences. Par ailleurs, deux organes consultatifs et de conseils jouent et joueront davantage, demain, un rôle clef : le Comité de Bassin et la Commission permanente des Eaux. La première structure est constituée de quatre collèges (pouvoirs publics, organisations professionnelles et opérateurs privés, organisations non-gouvernementales et société civile, communauté scientifique). Elle garantit et organise la participation pleine et entière de tous

les acteurs du Bassin. La seconde structure donne un avis indépendant à l'adresse du Conseil des ministres relativement à la gestion de la ressource en eau.

La bureaucratie est souvent responsable d'importantes inerties...

C'est vrai... Mais, nous avons trouvé un équilibre entre une triple exigence : respect de nos règles, recherche de l'efficacité et prise en compte des intérêts de chacun sans remettre en cause la dynamique communautaire. Aujourd'hui, nous sommes le seul organisme de Bassin d'Afrique à disposer d'une batterie complète d'outils d'action et d'aide à la décision : logiciels opérationnels à une échelle quotidienne, Tableau de Bord Besoins/Ressources pour la gestion opérationnelle et Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) pour la planification stratégique. Je persiste à penser que nous tirons notre force, au-delà de la technique et du droit, de la volonté politique de nos États membres de cheminer ensemble et durablement. Cela explique d'ailleurs l'ampleur et la pertinence des pouvoirs délégués à l'OMVS. Notre structure sous-régionale prend elle-même les décisions pour l'identification, la formulation et la mise en œuvre des projets. Les États, dont nous dépendons, sont là pour nous aider. Ils essaient de le faire conjointement et/ou séparément. C'est un choix d'avenir.

Comment préservez-vous le fragile écosystème du fleuve Sénégal ?

Vous avez raison d'insister sur la fragilité de l'hydro-système du Bassin du fleuve Sénégal. Fragilité, au demeurant, structurelle. Est-ce une raison pour ne pas faire bénéficier des États pauvres des immenses potentialités qu'offre ce Bassin ? À l'évidence, non. Il faut nécessairement agir mais, en conciliant, encore une fois, trois exigences : la nécessité pour nos États de créer de la richesse et de la croissance économique, de répondre à la légitime demande sociale au service du progrès tout en tenant compte des exigences de la rationalité écologique. On essaie de travailler de